

ROI : précisions et rappel d'usage

« L'école est un lieu d'instruction et d'éducation, privilégions l'Être au Paraître.(...) Chaque élève aura le souci de porter une tenue vestimentaire simple, correcte et adaptée au milieu scolaire qui est un milieu de travail ». Extrait du ROI.

Chers élèves ⁽¹⁾

Comme le précise le ROI, il vous est demandé de venir à l'école avec une tenue adaptée au milieu scolaire. *(Il est d'ailleurs bon de relire ce ROI de temps en temps afin de s'en rappeler le contenu).*

Nous voyons se multiplier depuis quelques semaines deux phénomènes au sein de notre établissement :

- Les pantalons troués, voire dans certains cas, des trous entourés d'un semblant de pantalon. Dès lors, je me dois de vous rappeler que ce type de vêtements ne correspond pas aux attentes de notre école et de son règlement.
- Fleurissent aussi des vêtements types « militaires – tenues de camouflage ». Même si cela correspond à une mode, j'insiste sur le fait que nous sommes une école d'enseignement général et non une académie militaire. Veste, pantalon et autres vêtements du style ne sont donc pas souhaités en nos murs.

Il y a des tenues pour venir à l'école ⁽²⁾ et d'autres à porter dans la vie privée quotidienne. Certain de votre bonne compréhension de la chose, je vous remercie d'en prendre bonne note.



J. Bierlaire, directeur du secondaire.
17 avril 2018.

(1) « Élève » est utilisé de façon épiciène.

(2) Il est bon aussi de se rappeler, en cette période du retour de journées ensoleillées et peut-être chaudes, ce que dit notre ROI quant aux tenues plus légères et les couvre-chefs.